

Mardi 10 juin 2025

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Une crise silencieuse est en train de monter. Elle menace de fragiliser un maillon essentiel de notre pacte républicain : la protection juridique des majeurs. Parmi les professionnels du secteur, **la situation des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel (MJPMi) que nous représentons est devenue intenable**. Faute d'écoute, de reconnaissance et surtout de moyens, **la profession s'essouffle dangereusement**, dans l'indifférence générale.

Les MJPMi, auxiliaires de justice, assurent, au nom de la République, la protection juridique de plus de 100 000 majeurs protégés, des hommes et des femmes fragilisés par la maladie, l'âge, le handicap, l'isolement, l'extrême précarité. Sans les MJPMi, ces personnes sombreraient dans l'oubli, voire dans l'indignité.

Mais aujourd'hui, les professionnels qui tiennent ce système à bout de bras sont en train de rendre les armes.

Pourquoi ? **Parce que notre rémunération n'a pas évolué depuis 2014. Onze années de gel**. Onze années pendant lesquelles nos charges ont explosé, nos missions se sont alourdies, les situations rencontrées sont devenues plus complexes. Onze années sans reconnaissance, ni humaine, ni budgétaire.

Depuis longtemps, nous avons fait notre part. Nous avons contribué aux efforts collectifs, accompagné l'évolution de la législation, modernisé nos pratiques. Nous avons alerté les gouvernements successifs, sollicité des rendez-vous, remis des propositions précises, documentées, responsables. **Mais nos appels sont restés sans réponse**.

Et dans cette indifférence institutionnelle, c'est **la souffrance professionnelle qui s'est installée** : fatigue extrême, isolement, perte de sens. Des territoires entiers peinent déjà à recruter de nouveaux mandataires. Nous craignons également des conséquences pour les majeurs protégés.

Le Parlement a eu des occasions d'agir. Des amendements ont été défendus, des débats ont eu lieu. **Mais jamais la rémunération des MJPMi n'a été revalorisée ni sérieusement abordée**. Pourquoi ? Parce que ce sujet est invisible. Parce que ceux qui le portent n'organisent pas de manifestations, ne bloquent pas les routes, ne font pas la une des journaux.

Nous avons donc décidé de vous écrire. Car vous êtes, plus que jamais, en première ligne pour faire remonter les signaux faibles et défendre les équilibres essentiels de notre pacte social. Ce courrier est un **appel au courage et à la lucidité**. Un appel à vous emparer, dès maintenant, de cette question.

Le gouvernement entre progressivement dans la séquence budgétaire. **C'est maintenant que les arbitrages se préparent**. Et c'est maintenant que vous pouvez faire entendre la voix des mandataires judiciaires, en relayant leur situation, en posant des questions au gouvernement, en

Siège : FNMJI - Maison des Professions Libérales - Parc Georges Besse, 85 allée Norbert Wiener - 30035 Nîmes cedex 1

N°SIRET 532 316 619 00016

Association loi 1901 - N° de déclaration 00/2406 - 00145480 Préfecture de Police de Paris

[www.fnmji.fr](http://www.fnmji.fr) / contact : [presidence@fnmji.fr](mailto:presidence@fnmji.fr)

inscrivant ce sujet dans vos priorités. **La FNMJI défend quotidiennement l'attractivité** de notre métier et **propose que, dans un premier temps, la rémunération des mesures de protection soit de nouveau indexée sur le SMIC et l'AAH**, comme c'était le cas avant 2014. Il s'agirait enfin d'un signal positif pour la profession.

Pour vous permettre de mieux comprendre ce que nous vivons chaque jour, nous vous invitons à scanner le QR code ci-dessous. Vous y trouverez une courte vidéo dans laquelle je témoigne, en tant que présidente de la FNMJI, de mon quotidien de mandataire.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information sur notre profession et sur la FNMJI. **Nous vous proposons également une rencontre soit avec la FNMJI, soit avec les associations locales** qui la composent, dans les semaines à venir, afin de vous présenter la réalité de notre métier, les difficultés concrètes que nous rencontrons, et les solutions que nous proposons.

Nous sommes à votre disposition. Mais nous n'attendrons plus dix ans.

Je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, l'expression de ma haute considération.

Anne-Lyne Rouget  
Présidente de la FNMJI



Retrouvez la vidéo de la Présidente de la FNMJI en scannant ce QR code avec votre téléphone

